

SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 DICONNE
Tél.: 03.85.72.00.23



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LA COMMUNE DE DICONNE

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 071-217101757-20230217-2023D005-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-trois et le 17 du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Robert COULON, Maire,

Etaient présents : COULON Robert, COLAS Daniel, DUFOUR Maryse, BRISET Sylvianne, Marion SAVOY, POCOBELLO Christiane, BERGERAS Roger

Etaient représentés : JULLIEN Jean-Marc, procuration à POCOBELLO Christiane

Etaient absents et excusés : MAURY Thomas,

A été nommé secrétaire de séances : BERGERAS Roger

**REUNION DU
17 février 2023**

Date de convocation :

06/02/2023

Date d'affichage :

20/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents ou repres :8

Absents :1

Délibération
2023-5

OBJET :

Tarifs des locations de salles communales.

Monsieur Le Maire informe :

Une étude comparative de location de salles avec les salles communales de capacité et de dimensions équivalentes ou approchantes sur le territoire de la communauté de communes Bresse Revermont a été menée.

Il en ressort que les tarifs appliqués sont inférieurs dans notre commune.

Les coûts de fonctionnement (hausse de l'électricité, des charges générales, des travaux divers : installation de la climatisation réversible pour la salle Chauvelot etc.) amènent à une réévaluation du tarif de la location, tout en conservant une attractivité du service et du prix.

Monsieur le Maire propose une réévaluation des tarifs de location de la salle Chauvelot et de la salle des fêtes à compter du 1/09/2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2014-29 du 25 juillet 2014 portant sur les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2015 concernant les 2 salles communales disponibles à la location ou à la mise à disposition ;

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents ,

accepte ces réévaluations des tarifs de location des salles communales suivants applicables à compter du 1^{er} septembre 2023



✦ **SALLE DES FETES**: Avec caution 300 €

	ETE DU 01/05 AU 30/09	HIVER DU 01/10 AU 30/04
REPAS	200 € (100 € arrhes + 100 € solde)	230 € (115 € arrhes + 115 € solde)
JOUR SUIVANT OU PRECEDANT LA LOCATION	60 €	60 €
REUNION OU VIN D'HONNEUR	90 €	90 €

✦ **SALLE CHAUVELOT** : Avec caution 200 €

	ETE DU 01/05 AU 30/09	HIVER DU 01/10 AU 30/04
1 JOURNEE	80 € (40 € arrhes + 40 € solde)	120 € (60 € arrhes + 60 € solde)
2 JOURNEES	90 € (45 € arrhes + 45 € solde)	140 € (70 € arrhes + 70 € solde)

Fait à Diconne, le 17 février 2023

Le Maire,
Robert COULON